

Mentorat CPA – Portail de jumelage

Questions fréquentes

Qu'est-ce que le portail de jumelage?

Le portail de jumelage vise à aider les aspirants CPA qui font un stage avec vérification de l'expérience à se trouver un mentor CPA s'ils n'en ont pas encore trouvé un. Les candidats peuvent avoir accès à une liste de mentors CPA autorisés correspondant à leurs critères de recherche et leur envoyer une demande de mentorat.

Qui a accès au portail?

Les aspirants CPA qui font un stage avec vérification de l'expérience et qui ont besoin d'aide pour trouver un mentor CPA peuvent accéder au portail.

Y a-t-il une limite quant au nombre de demandes de mentorat que peut envoyer un aspirant CPA?

Non, il n'y a pas de limite.

Comment le mentor CPA est-il informé qu'une demande lui est adressée?

Lorsque l'aspirant CPA clique sur « Envoyer une demande » dans le portail, un message comprenant son nom et son courriel est automatiquement envoyé au mentor CPA, qui peut accepter ou refuser la demande.

Que se passe-t-il lorsqu'un mentor CPA accepte une demande?

Dès que le mentor CPA accepte la demande de mentorat, son nom et son courriel sont ajoutés au profil de l'aspirant CPA dans l'Outil de production de rapports de stage (OPRS). L'aspirant CPA est avisé par courriel de l'acceptation de sa demande et est invité à ouvrir une session dans l'OPRS pour voir les prochaines étapes.

Que se passe-t-il lorsqu'un mentor CPA refuse une demande?

Lorsque le mentor refuse une demande de mentorat, l'aspirant CPA en est avisé par courriel. Il peut alors présenter une nouvelle demande à quelqu'un d'autre.

Que se passe-t-il si la demande demeure sans réponse?

Une demande qui reste sans réponse dans les cinq jours ouvrables suivant son envoi expire, et l'aspirant CPA peut présenter une nouvelle demande de mentorat.

Que doit faire le mentor CPA pour que son nom soit inscrit dans le portail?

Quand un mentor s'inscrit, il peut accepter d'être ajouté au portail. Pour ce faire, il doit cocher Oui vis-à-vis le champ M'ajouter au portail de jumelage Mentorat CPA. Ce choix peut être modifié en tout temps dans le profil du mentor dans l'OPRS.

Que doit faire le mentor qui souhaite faire retirer son nom du portail?

Quand un mentor s'inscrit, il peut refuser d'être ajouté au portail. Pour ce faire, il doit cocher Non vis-à-vis le champ M'ajouter au portail de jumelage Mentorat CPA. Ce choix peut être modifié en tout temps dans le profil du mentor dans l'Outil de production des rapports de stage (OPRS).

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec l'organisation de CPA de votre province ou région.